

Constat de non mitoyenneté

Par Maurice59, le 25/09/2008 à 17:25

Bjr mon voisin a fait constaté par huissier que sa palissade est en dehors de la mitoenneté alors que je suis certain qu'elle empiete sur mon terrain, il n'y a eu aucun passage de géomètre?

Est ce que je peux contesté ou il n'y a aucune chance????

Autre point:

Mon voisin a déposé son permis de construire après avoir réalisé la première partie des travaux, j'ai fait une main courante datée d'avant le début des travaux. L'huissier a mentioné le contraire dans son PV ???

Par Marion2, le 25/09/2008 à 18:15

Bonjour, Demandez à consulter le cadastre pour vérification. Cordialement

Par Maurice59, le 25/09/2008 à 18:18

Le cadastre montre qu'il y a mitoyenneté mais ne me dis pas si sa nouvelle palissade est mitoyenne, aucune borne n'est présente dans le terrain